



académie

bulletin académique

n° **503**

du 20 septembre 2010



SOMMAIRE

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	
- Préparation rentrée scolaire 2011 - Logements de fonction des Chefs d'Etablissement et leurs Adjoints (Principaux Adjoints - Proviseurs Adjoints) - Logements de fonction des Conseillers Principaux d'éducation - Logements de fonction des Personnels Administratifs et de Santé	1
DIRECTION ACADEMIQUE DES TECHNOLOGIES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	
- Déclaration commune de l'application PMB	5
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS	
- Baccalauréats général, technologique, professionnel et brevets de technicien supérieur - Prévisions des capacités d'accueil des centres d'examen - Session 2011	6
- Diplôme National du Brevet dans l'académie d'Aix-Marseille	8
- Organisation du Diplôme National du Brevet dans l'académie d'Aix-Marseille	9
DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE	
- Modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés - Recueil des candidatures	10

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

DOS/10-503-105 du 20/09/2010

PREPARATION RENTREE SCOLAIRE 2011 - LOGEMENTS DE FONCTION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT ET LEURS ADJOINTS (PRINCIPAUX ADJOINTS - PROVISEURS ADJOINTS) - LOGEMENTS DE FONCTION DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION - LOGEMENTS DE FONCTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET DE SANTE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les les Chefs d'établissement publics du second degré -
Messieurs les Directeurs des EREA

Affaire suivie par : Mme SERRES - Tel : 04 42 91 71 68 - Fax : 04 42 91 70 04

Afin de mettre à jour la base académique de données relative aux logements de fonction par **N.A.S**, je vous demande de bien vouloir me faire connaître pour le **16/10/2010** la situation exacte concernant votre établissement.

Cette situation doit être conforme aux délibérations du ou des conseils d'administration, approuvées par les collectivités territoriales compétentes.

Vous voudrez bien faire apparaître sur le document ci-joint les logements de fonction en question, concédés par **nécessité absolue de service**, en précisant bien le type de logement occupé (F1.....F7).

Ainsi collectées, ces informations pourront être utiles pour les opérations de mouvement.
Les informations seront à adresser par fax (04.42.91.70.04) ou courrier électronique :
(maryse.serres@ac-aix-marseille.fr)

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

RECTORAT D'AIX-MARSEILLE
DOS EMPLOIS

Date

Rentrée 2011

LOGEMENTS DE FONCTION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT ET DE LEURS ADJOINTS

(Principaux Adjoints – Provisseurs Adjoints)

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

N° RNE :

Nom - Prénom	Grade ou Fonction	Date de début de l'occupation	Type de logement (F1 ,F2, ...)	Logement non occupé Date de la dérogation	Logement disponible en l'état		Observations
					OUI	NON	

ANNEXE 2

RECTORAT D'AIX-MARSEILLE
DOS EMPLOIS

Date

Rentrée 2011

LOGEMENTS DE FONCTION DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

N° RNE :

Nom - Prénom	Grade ou Fonction	Date de début de l'occupation	Type de logement (F1 ,F2, ...)	Logement non occupé Date de la dérogation	Logement disponible en l'état		Observations
					OUI	NON	

ANNEXE 3

RECTORAT D'AIX-MARSEILLE
DOS EMPLOIS

Date

Rentrée 2011

LOGEMENTS DE FONCTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET DE SANTE

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

N° RNE :

Nom - Prénom	Grade ou Fonction	Date de début de l'occupation	Type de logement (F1 ,F2, ...)	Logement non occupé Date de la dérogation	Logement disponible en l'état		Observations
					OUI	NON	

DIRECTION ACADÉMIQUE DES TECHNOLOGIES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

DATSI/10-503-15 du 20/09/2010

DECLARATION COMMUNE DE L'APPLICATION PMB

Destinataires : Chefs d'établissements du second degré

Affaire suivie par : Mme JOSSO-BOUCHARD - Cellule académique SSI - Correspondant Informatique et Libertés

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée et notamment ses articles 26, 27 et 29 ;
- VU** l'absence d'avis défavorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 31 juillet 2010 ;

A R R E T E

ARTICLE 1er. Il est créé dans l'académie d'Aix Marseille un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé PMB (PhpMyBibli) dont l'objet est la gestion des fonds documentaires des établissements scolaires du second degré de la dite académie.

ARTICLE 2. Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- données d'identification ;
- adresse ;
- vie professionnelle.

ARTICLE 3. Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leur attributions respectives :

- les élèves et enseignants qui accèdent à leur espace personnel ;
- le professeur documentaliste de l'établissement qui accède aux données des élèves et des enseignants ;
- l'administrateur académique.

ARTICLE 4. Le droit d'accès et de rectification prévu aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du chef d'établissement concerné.

ARTICLE 5. La Secrétaire Générale de l'académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'application PMB ainsi que sur le bulletin académique du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Fait à Aix en Provence, le 31 juillet 2010

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-503-1311 du 20/09/2010

BACCALAUREATS GENERAL, TECHNOLOGIQUE, PROFESSIONNEL ET BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR - PREVISIONS DES CAPACITES D'ACCUEIL DES CENTRES D'EXAMEN - SESSION 2011

Destinataires : Proviseurs lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02

Les chefs d'établissement, centre d'examen, dont la capacité d'accueil devrait être modifiée pour la prochaine session d'examen, en raison de travaux programmés au cours de la période de mai à juillet 2011, adresseront à mes services, au plus tard le vendredi 15 octobre 2010, le tableau ci-joint.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE

Référence du service DIEC 2.02
Affaire suivie par Mme OLIVIER-GUINARD
N° de téléphone 04.42.91.71.83
Télécopie 04.42.91.75.02

CAPACITES D'ACCUEIL DES CENTRES D'EXAMEN - BACCALAUREATS - BTS

SESSION 2011

Désignation de l'établissement et cachet
Nature des travaux en cours ou programmés
Capacités d'accueil disponibles <input type="checkbox"/> aucune capacité <input type="checkbox"/> capacité réduite (dans ce cas préciser) - épreuves anticipées : - épreuves terminales BCG/BTN/BCP : - Epreuves pratiques et professionnelles BTN/BCP : - BTS :
Observations :

A

le

signature du chef d'établissement

**Document à renvoyer dûment renseigné au Rectorat DIEC 2.02
pour le 15 octobre 2010 au plus tard**

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-503-1312 du 20/09/2010

DIPLOME NATIONAL DU BREVET DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme PUJOL d'ANDREBO (DIEC) - M. BUTTNER (SERJU)

Le Recteur,

Vu le code de l'éducation (art D 332-19 et D 332-21),

Arrête :

Article 1 : A compter de la session 2010, le ressort du jury du diplôme national du brevet est départemental,

Article 2 : Les Inspecteurs d'académie DSDEN des Bouches du Rhône, de Vaucluse, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes président, chacun en ce qui le concerne, le jury départemental.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-503-1313 du 20/09/2010

ORGANISATION DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme PUJOL d'ANDREBO (DIEC) - M. BUTTNER (SERJU)

Le Recteur,

Vu le code de l'éducation (art D 332-19 et D 332-21),

Arrête :

Article 1 : A compter de la session 2010, l'organisation académique du diplôme national du brevet est confiée à l'Inspecteur d'académie, DSDEN de Vaucluse,

Article 2 : Les services des examens de l'Inspection académique de Vaucluse constituent « le pôle de gestion académique » du diplôme national du brevet,

Article 3 : la Secrétaire générale de l'académie et la Secrétaire générale de l'Inspection académique de Vaucluse sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/10-503-90 du 20/09/2010

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES - RECUEIL DES CANDIDATURES

Référence : BO n 30 du 26 août 2010

Destinataires : Tous les personnels

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

L'organisation des modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés est reconduite pour l'année scolaire 2010-2011, à l'initiative de la DGESCO.

Les candidatures des 1er et 2nd degrés de l'Académie sont recueillies par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique.

Les fiches d'inscription seront adressées par la voie hiérarchique à la DAFIP, à l'attention de *Jean-François SEILHES* Chargé de ce dossier, par fax au 04 42 93 88 98 ou par courrier postal,

au plus tard, le lundi 11 octobre 2010.

Les listes arrêtées par la Commission de validation seront transmises à la DGESCO, pour validation. Les candidates et candidats retenus recevront un ordre de mission DIFOR.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

PJ : fiches d'inscription 1er degré et 2nd degré

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE (MFIN)

Fiche de candidature à un module de formation d'initiative nationale

Personnels du 1^{er} degré

NB : La participation à un module de formation d'initiative nationale (MFIN) vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

BO n° 30 du 26 août 2010

Ecole :	RNE : ce....
Circonscription :	
Nom et Prénom de l'enseignant :	Adresse mel :
Grade :	Options si spécialisation ASH :
Stages déjà suivis en ASH (nature, durée, année)	
Signature	

Identifiant du module sollicité :
Intitulé du module :

Motivations du candidat :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH	Avis de l'IA DSDEN
Date et Signature	Date et Signature

**A retourner à Mme ou M. l'Inspecteur de l'Education Nationale A.S.H.
pour le (voir secrétariat IEN)**

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Fiche de candidature à un module de formation d'initiative nationale (MFIN)

Personnels du 2nd degré

NB : La participation à un module de formation vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

BO n° 30 du 26 août 2010

Etablissement :	Ville	RNE : ce....
Nom et Prénom de l'enseignant :		Adresse mel :
Grade et discipline :		
Certification 2CA-SH, option :		
Stages déjà suivis en ASH (nature, durée, année) :		
Signature		

Identifiant du module sollicité :
Intitulé du module :

Motivations du candidat :

Avis du chef d'établissement
Date et Signature

A retourner pour le **lundi 11 octobre 2010**
à JF SEILHES Rectorat DAFIP
par télécopie au **04 42 93 88 98**